



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Laos

Question écrite n° 5593

Texte de la question

M. Pierre Cardo attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée des affaires étrangères et des droits de l'homme sur la situation de plus en plus désespérée des Hmong et autres populations indigènes au Laos. Victimes, depuis des années, de persécutions incessantes de la part des autorités laotiennes, leur nombre ne cesse de se réduire. Un recensement publié dans une récente étude tendrait à montrer une division du nombre de Hmongs par 10 en quinze ans. Ces populations, soumises à des persécutions et des déportations, sont victimes d'un véritable génocide. Alors même que la loi du 23 février 2005 institue en France un devoir de mémoire pour les femmes et les hommes qui ont participé à l'oeuvre accomplie par la France dans les territoires placés antérieurement sous sa souveraineté, les populations indigènes, qui ont souvent servi la France, semblent être les grands oubliés, tant de la France que de l'ensemble de la communauté européenne et internationale. Il demande une nouvelle fois au Gouvernement de lui indiquer les mesures fortes qu'il entend prendre et les démarches qu'il envisage de diligenter pour venir en aide à ces populations victimes d'un déni des droits de l'homme les plus élémentaires pour éviter qu'elles ne soient pas tout simplement exterminées.

Texte de la réponse

La situation de la population hmong est en effet particulièrement inquiétante et est suivie par le ministère des affaires étrangères et européennes et par le secrétaire d'État chargé des droits de l'homme avec nos partenaires européens et les organisations internationales concernées, aussi bien au Laos qu'en Thaïlande où un nombre important de Hmongs ont trouvé refuge. À titre national ou dans le cadre européen, la France a, à plusieurs reprises, invité les gouvernements concernés à traiter cette question dans le respect des principes humanitaires. Ce sujet est abordé à chaque rencontre de haut niveau, comme, lors de l'entretien du secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie avec le ministre laotien de la sécurité publique au début du mois de septembre. Par ailleurs, l'Union européenne a récemment invité la Thaïlande à coopérer avec le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés et les pays disposés à accepter la réinstallation de Hmongs sur leur territoire. La France est, à chaque fois, partie prenante des initiatives de l'UE concernant la situation de la minorité hmong et elle entend poursuivre activement le dialogue exigeant et vigilant déjà engagé avec les laotiens sur la question hmong ainsi que ses efforts en faveur du développement du Laos.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Cardo](#)

Circonscription : Yvelines (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5593

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et droits de l'homme

Ministère attributaire : Affaires étrangères et droits de l'homme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 septembre 2007, page 5722

Réponse publiée le : 4 décembre 2007, page 7651